



Justification de factures d'achats

Par **patansouis**, le **29/06/2009** à **21:21**

Bonjour,

Je suis artisan et aujourd'hui je me vois confronté à un cas.

J'ai fais un devis de facture à un client, devis faisant apparaitre clairement le montant des fournitures et le montant de la main d'oeuvre, en bref un devis en bon et du forme.

Le client me l'a retourné accepté avec la mention manuscrite "bon pour accord", jusque là tout va bien, seulement il a ajouté la mention "fournitures selon factures..."

C'est la première fois que je vois cette mention, qu'en pensez vous, un artisan est il tenu de fournir à son client les factures d'achats des fournitures qui ont été nécessaires à l'exécution des travaux? A mon avis, le client n'a pas à savoir ce qu'ont couté les fournitures, mais légalement et officiellement qu'en est il?

Merci de votre éclairage